

coopération et de développement économiques, et une mission du Canada auprès des Communautés européennes à Bruxelles qui est chargée des relations du Canada avec la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le Canada entretient également une mission permanente d'observation auprès de l'Organisation des États américains à Washington. En outre, il est représenté par des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à de nombreuses conférences internationales.

### Représentation diplomatique et consulaire

3.6.1.1

Les adresses des représentants du Canada à l'étranger et des représentants des autres pays au Canada figurent à l'appendice 5.

### Aspects fédéraux-provinciaux des relations internationales du Canada

3.6.1.2

L'expansion des intérêts des provinces à l'étranger a entraîné en 1967 l'établissement, au sein du ministère des Affaires extérieures, d'une Direction de la coordination fédérale-provinciale chargée d'entretenir des liens étroits avec les provinces et de faciliter leurs activités légitimes sur le plan international de façon à concilier la réalisation des objectifs provinciaux avec une politique étrangère unifiée pour le Canada.

La position du gouvernement fédéral au sujet des relations internationales des provinces a été définie en 1968 dans le Livre blanc intitulé *Fédéralisme et relations internationales*, dans lequel on faisait ressortir que les relations extérieures du Canada doivent servir et refléter les intérêts de toutes les provinces aussi bien que ceux de ses deux principales communautés linguistiques. Les politiques internationales du gouvernement fédéral visent entre autres à reconnaître les intérêts légitimes des provinces au-delà des frontières nationales, et à promouvoir l'unité nationale en donnant une juste image sur le plan international du caractère bilingue du Canada.

La participation des provinces aux conférences internationales ainsi qu'aux travaux des organisations internationales est assurée par la présence au sein des délégations canadiennes de fonctionnaires provinciaux et par la consultation des gouvernements provinciaux sur les positions et attitudes que le Canada pourrait adopter vis-à-vis des questions étudiées par ces organisations, dont certaines, notamment les droits de l'homme et les droits civils, l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail et l'environnement, revêtent un intérêt particulier pour les provinces.

Parmi les autres aspects des relations internationales du Canada qui intéressent tout particulièrement les provinces, il faut citer la promotion du commerce, l'investissement, l'expansion industrielle, l'immigration, le tourisme, les échanges culturels, les questions d'environnement, la science et la technologie, les accords bilatéraux et multilatéraux et l'aide aux pays en voie de développement. En ce qui concerne l'aide, le gouvernement fédéral encourage une étroite consultation fédérale-provinciale afin d'assurer la coordination entre les projets particuliers et le cadre global de l'aide canadienne. Depuis que les provinces jouent un rôle accru au niveau des relations internationales, les visites à l'étranger d'hommes politiques provinciaux se multiplient. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Affaires extérieures et de ses ambassades et hauts-commissariats, aide les fonctionnaires provinciaux à organiser leurs voyages à l'étranger. Il collabore également à la coordination des visites de personnalités étrangères dans les capitales provinciales.

**Compétence en matière de traités.** Lorsqu'il a été déterminé que l'objectif visé par une province au moyen d'accords, dans des domaines de compétence provinciale, se situe dans le cadre de la politique extérieure du Canada, la procédure prévoit une participation directe de cette province dans la négociation du détail des dispositions avec les autorités compétentes du pays étranger. Toutefois, lorsque